Présentation du projet d'avis "Le stockage de l'énergie électrique, une dimension incontournable de la transition énergétique"

Conférence de presse le 9 juin à 12h

PUBLIÉ LE 02/06/2015

Au-delà des différences d'opinions qui se sont exprimées autour du projet de loi relatif à la transition énergétique, l'intégration d'une plus grande part d'Energies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique de la France rencontre un large accord dans notre pays et au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Il convient néanmoins de trouver des réponses efficaces aux questions que pose leur intégration. Le stockage de l'énergie électrique en fait partie : il contribue à la stabilité du réseau, il permet de gérer l'intermittence de certaines EnR et, il est indispensable pour assurer l'essor rapide des véhicules électriques et s'attaquer de fait à l'une des sources majeures des émissions de CO2. A l'approche de la COP21 et dans la perspective de réalisation du facteur 4, le CESE a souhaité identifier les différentes technologies de stockages existantes et insister sur les trois filières technologiques au cœur du débat (STEP, batterie et filière hydrogène) avant de dresser une liste de préconisations détaillées et inédites pour créer la dynamique indispensable à la diminution des émissions de CO2.
Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026